

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 la ligne
 Réclamations... 1 fr.
 Annonces anglaises... 0 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10 fr.	10 fr. 20 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr. 40 fr.	15 fr. 45 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 21 février 1882

50 français.....	83 85	Crédit Lyonnais.....	581
Amortissable.....	83 20	Credit Mobilier.....	755
nouveau.....	83 20	Mobilier espagnol.....	585
5 0/0.....	114 65	Union générale.....	275
5 0/0.....	85 05	Fonciers Lyonnais.....	275
5 0/0.....	85 05	Autrichiens.....	635
5 0/0.....	11 40	Lombards.....	275
5 0/0.....	11 40	Sarragosse.....	505
5 0/0.....	11 40	Nord-Espagne.....	585
5 0/0.....	11 40	Transatlantique.....	270
5 0/0.....	11 40	Suez.....	2270
5 0/0.....	11 40	Consolidés à Londres.....	100 3/16
5 0/0.....	11 40	Panama.....	270
5 0/0.....	11 40		

des 6 millions de pension votés au profit des victimes du 2 Décembre, doit se réunir mercredi prochain sous la présidence de M. le ministre de l'intérieur. Le moment est donc venu de rappeler que, lorsque la loi du 30 juillet fut votée par les Chambres, on comptait sur un maximum de 7 à 8,000 demandes. Or, le nombre des pétitionnaires aujourd'hui exactement connu s'élève à 23,250, et sur ce chiffre énorme 19,300 demandes ont été admises.

Le total des allocations proposées par les commissions départementales s'élève à dix millions et quelques mille francs (15,000). Le crédit voté par le Parlement est donc dépassé de plus de quatre millions.

cesses, trouve la proposition exagérée; l'Etat doit rester juge dans la matière; si cette suppression est nécessaire, il faut réviser le Concordat.

Le *Télégraphe* examine la situation européenne et prévoit une guerre prochaine entre les Allemands et les Slaves.

La Russie étant isolée serait exposée à être vaincue; c'est pourquoi le général Skobleff, a fait à dessein son discours anti-allemand, à Paris, pour exciter l'esprit français, mais depuis que la France a été abandonnée, elle ne doit pas se mêler aux complications européennes.

d'aller au-delà des dernières concessions offertes à l'Angleterre.

Les réductions nouvelles que celle-ci réclame sont telles que le gouvernement français est obligé de les considérer comme un refus des concessions proposées.

Aucune nouvelle proposition n'ayant été faite ni par la France, ni par l'Angleterre, on peut regarder les négociations comme ayant définitivement échoué.

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 février.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

Ils ont examiné le budget de 1883. Les modifications apportées par M. Léon Say sur les crédits relatifs à la construction des routes nationales ont été approuvées.

Un crédit a été inscrit pour la Société de la protection de l'enfance.

Le conseil s'est ensuite occupé de la loi de 1849 sur le séjour des étrangers en France. Aucune résolution n'a été prise.

La commission qui était chargée d'examiner la proposition Barodet s'est réunie au Palais-Bourbon; elle était loin d'être au complet.

Elle n'en a pas moins décidé qu'il y avait lieu de demander à la Chambre de nommer une commission de vingt-deux membres, qui sera chargée de recueillir les manifestes et programmes électoraux, et de les publier ensuite *in extenso* et sans aucun commentaire.

A cette publication sera joint un tableau synoptique dans lequel on pourra se rendre compte du nombre de députés et d'électeurs qui ont promis ou accepté telle ou telle réforme. M. Camille Pelletan, nommé précédemment rapporteur, sera en mesure de déposer son rapport dans le courant de la semaine.

Les élections du 26 février

Gard

Trois candidats se présentent dans l'arrondissement d'Uzès pour l'élection législative qui doit avoir lieu dimanche.

Une imposante majorité est d'ores et déjà assurée au candidat radical, M. Fernand Roux, jeune avocat du barreau de Nîmes, dont l'éloquence persuasive ralliera les dix mille voix radicales du regretté M. Bose qu'on essaie en vain de diviser.

Hérault

M. Vernière, acclamé hier au congrès de Pézenas, est parti aujourd'hui pour visiter la deuxième circonscription de Béziers.

M. Clémenceau est parti pour Bédarieux pour soutenir la candidature de M. Sigismond Lacroix.

Alpes-Maritimes

Une réunion publique a eu lieu hier après-midi, à Villeneuve-sur-Loup.

M. Léon Renault a pris la parole, puis MM. de Masini et Borniol.

M. Chiriac, attaqué, a voulu répondre; mais il a été empêché de parler à son tour.

M. Renault a été également empêché de parler de nouveau.

Ces messieurs ont alors abandonné la réunion, qui a acclamé comme candidats MM. Borniol et de Masini.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 21 février.

Dans la question que M. Clovis Hugues doit dresser jeudi au gouvernement, relativement à l'application de la loi de 1849 qui vient d'être faite au nihiliste Pierre Lavroff, il compte rapporter que, lors de la discussion de cette loi, le rapporteur, M. de Montigny, avait exprimé le vœu que le gouvernement ne devrait jamais s'en servir contre les réfugiés politiques.

Le jeune député de Marseille demandera en outre à quel cabinet il faut attribuer la responsabilité de l'expulsion, quoique M. de Freycinet ait déjà fait savoir à M. Talandier que l'affaire était déjà engagée par le cabinet précédent et qu'il s'était trouvé dans la nécessité d'exécuter des engagements formels pris par son prédécesseur.

On sait que la commission générale chargée de statuer en dernier ressort sur la répartition

Le *Télégraphe* dit que la commission des traités de commerce a été convoquée pour jeudi, afin d'entendre M. Tirard, et de prendre un parti sur la situation économique.

La gauche radicale se réunira demain à deux heures.

L'union républicaine se réunira vendredi à trois heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 21 février.

Le *Paris* dit que la preuve que les jésuites étaient rentrés, c'est que le gouvernement a pris des mesures pour les expulser à nouveau; il demande une enquête.

Le *National* dit qu'on cherche, comme en 1880, à renverser M. de Freycinet sur les questions religieuses; il déclare qu'on ne réussira pas à tromper l'opinion publique comme la première fois.

La *France* fait remarquer l'habileté du pape qui ne conteste plus dans sa dernière encyclique le principe de l'unité nationale de l'Italie; elle croit qu'il peut devenir un redoutable adversaire dans l'avenir pour la royauté.

Le *Temps*, examinant la proposition Jules Roche qui demande la suppression de 41 dio-

LE TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

Londres, 21 février.

Il se confirme que le gouvernement anglais n'est pas disposé à considérer comme suffisantes les dernières concessions françaises au sujet du traité de commerce.

Les négociations subissent donc, de ce chef, un temps d'arrêt dont il est difficile de prévoir la durée.

Dans leur dernière réunion les ministres anglais ont décidé que de nouvelles concessions étaient nécessaires de la part de la France pour arriver à une enquête.

On télégraphie de Paris au *Times* :
 Hier, le conseil de cabinet a décidé au sujet du traité de commerce, qu'il était impossible

La commission qui vient d'être instituée pour étudier les lois militaires est exclusivement composée d'officiers généraux et supérieurs des armées de terre et de mer. Aucun d'eux n'appartient au Parlement.

M. le ministre de la guerre a pensé, avec raison, qu'il ne fallait pas confondre, en cette circonstance, les responsabilités parlementaire et administrative. En première ligne, dans l'ordre des travaux de la commission, viendra la loi de recrutement; c'est elle que réclame instamment la Chambre des députés. Nous croyons savoir que le général Billot s'est engagé à déposer le projet de la loi de recrutement le 15 mars.

La commission instituée au ministère de la marine pour examiner les réformes accomplies ou proposées par le précédent ministère continue ses études. On annonce qu'elle s'est prononcée, en principe, pour l'abrogation du décret qui a institué une école supérieure de la marine. Toutefois la question n'est pas résolue définitivement et le conseil d'amirauté en a été saisi à son tour.

BUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTIPIN

DEUXIÈME PARTIE

ABEL & BERTHE

« Hélas-nous de leur apprendre que mistress Dick Thorn s'était munie à Londres d'un certain nombre de lettres de recommandation, et que ces lettres lui ouvraient plusieurs maisons parfaitement honorables où sa distinction, son savoir-vivre, ses formes charmantes, et la grâce ingénue de sa fille, lui avaient conquis tout d'abord de vives sympathies.

« Donc elle comptait faire les honneurs de ses salons à des invités, sinon très nombreux du moins très sur le volet.

« Pour mener, ne fut-ce que pendant quelques mois, cette existence mondaine, les ressources de Claudia étaient absolument insuffisantes, elle le savait bien mais ne s'en inquiétait guère.

« Ne lui suffrait-il pas de le vouloir pour puiser ses pleines mains dans les coffres inépuisables de Georges de la Tour-Vaudieu ?

Elle songeait volontiers à sa prochaine entrevue avec le sénateur et, se figurant par avance la physionomie piteuse et la mine effarée de son ancien amant, souriait d'un mauvais sourire.

Un matin, elle venait de sortir de table avec sa fille quand le valet de chambre lui remit la carte d'un visiteur qui sollicitait une audience immédiate.

Claudia jeta les yeux sur cette carte et lut :

« Chevalier Babylas Samper. »

Et plus bas, au crayon :
 « De la part de M. Fumel. »

— Conduisez ce monsieur au petit salon, dit Claudia, je vais le rejoindre...

Quelques minutes après mistress Dick Thorn se trouvait en face d'un homme d'une quarantaine d'années, long et maigre, de mine un peu plus que médiocre quoiqu'il fût vêtu avec élégance et qu'il portait une rosette multicolore à l'une des boutonnières de son pardessus.

Il fit un salut presque correct et il attendit une question.

— Ainsi, monsieur, dit Claudia pour entamer l'entretien, vous êtes auprès de moi le représentant de l'agence Roch et Fumel ?

— Oui, madame... J'ai eu le plaisir d'être chargé par le patron de l'affaire qui vous intéresse...

— Et vous m'apportez des renseignements ?

— Croyez bien, madame, que je n'aurais pas eu l'effronterie de me présenter devant vous les mains vides...

— Je vous écoute, monsieur...

— Nous commencerons par M. le duc de la Tour-Vaudieu, n'est-ce pas, madame ? — demanda Babylas Samper, chevalier de plusieurs ordres étrangers, s'il fallait en croire sa rosette multicolore.

Le policier marron prit le siège que lui indiquait mistress Dick Thorn, et tira de sa poche un carnet qu'il ouvrit.

— J'ai pensé qu'il était bon, — fit-il — de m'occuper d'abord du passé de M. le duc... Pour quiconque a l'habitude de la vie, il arrive presque toujours que le passé explique le présent... Ai-je eu raison ?

— Complètement... murmura la veuve.

Puis elle ajouta avec une curiosité mêlée d'inquiétude :

— Qu'avez-vous appris ?...

— Rien de bien inédit... Les détails manquent un peu...

Claudia respira.

— Enfin vous savez quelque chose, reprit-elle, sans cela vous ne parleriez pas de votre enquête... Que savez-vous ?...

— La jeunesse de celui qui s'appelait alors le marquis de la Tour-Vaudieu a été excessivement orageuse... Ce gentilhomme aimait beaucoup les femmes... Il s'était mis, paraît-il, sous la dépendance absolue d'une certaine Claudia Varni, une drôlesse d'une étonnante beauté mais non moins dangereuse que belle, qui le menait par le bout du nez, se servait de lui pour satisfaire ses moindres caprices, et le conduisait à la misère et au déshonneur par le chemin le plus rapide... Le marquis Georges était absolument ruiné quand la mort de son frère aîné,

tué en duel fort à propos, est venue lui donner des millions...

— Ensuite ? demanda mistress Dick Thorn du ton le plus calme.

— Je ne sais pas autre chose...

— Alors, parlez-moi du présent... A combien estime-t-on la fortune du duc ?

— L'héritage de son frère, joint à un autre héritage qui lui vient d'un grand-oncle de feu sa femme, doit lui constituer un revenu de trois cent mille francs.

— C'est un beau chiffre !... Que fait le duc de cette fortune ?

— Il en dépense à peine les revenus, quoiqu'il mène un train convenable... Son existence d'aujourd'hui est aussi régulière qu'elle était autrefois débraillée. On le dit ambitieux... Il s'est rallié fort adroitement à l'empire et a obtenu comme récompense la dignité de sénateur... S'il faut croire le bruit public il est fort bien en cour, et même influent...

— Reçoit-il ?

— Quelquefois... Non par goût mais parce que dans sa position il lui serait impossible de s'absentir complètement.

— Son état de maison est-il considérable ?

— Il est honorable, et les gens de M. le duc sont presque tous d'anciens serviteurs de sa famille...

— Connait-on à M. de la Tour-Vaudieu quelque maîtresse en titre ?

— Non. Ses mœurs actuelles passent pour irréprochables... Il n'est veuf, d'ailleurs, que depuis six mois à peine.

— Le duc est-il aimé de son entourage ?

A la suite des expériences de lumière électrique entreprises à bord de l'Amiral-Duperré, dans le port de Toulon, et en présence des excellents résultats obtenus, le ministre de la marine a décidé qu'à l'avenir tous les cuirassés d'escadre seraient éclairés intérieurement à l'aide de la lumière électrique.

Le ministre de l'instruction publique vient de dresser l'état des subventions accordées et des emprunts autorisés du 31 janvier au 15 février 1882, pour l'installation de maisons d'écoles.

Dans cet intervalle de quinze jours, les subventions se sont élevées à la somme totale de 2,614,250 fr., et les emprunts à la somme totale de 1,786,400 fr. Les subventions s'appliquent à 322 communes, et les emprunts à 170.

Le ministre de l'intérieur a prescrit une enquête sur les congréganistes non reconnus par la loi. Voici quelques renseignements à ce sujet :

A Paris, dans 38 paroisses sur 70, le Carême sera prêché par des congréganistes non autorisés, en costume, la plupart jésuites, oblats, rédemptoristes, etc.

Les oblats se sont réinstallés dans les servitudes du couvent dont ils ont été expulsés.

Au lendemain du 26 janvier, les maristes ont rouvert les portes du couvent qu'ils possèdent 104, rue de Vaugirard.

Les capucins, les frères prêcheurs et les dominicains ont repris leur costume pour assister aux cours de l'institut catholique de la rue de Vaugirard.

Hier, a été tenue, dans le cabinet du préfet de la Seine, la troisième séance de la commission chargée de l'étude des questions ouvrières.

Elle a été consacrée tout entière à l'audition de délégués de diverses associations ouvrières.

Trois délégués ont été entendus. Ils se sont unanimement prononcés pour la suppression dans les adjudications, de la patente et du cautionnement ; pour la participation des ouvriers à l'entreprise. Ils ont enfin conclu à l'organisation d'une bourse du travail et à l'établissement d'une cote de la main-d'œuvre.

La commission s'est ajournée à jeudi prochain.

Une canonnière vient de ramener malade du Cambodge à Saigon, M. Delaporte, le savant voyageur ; il a été transféré à l'hôpital où il a reçu la visite du gouverneur, M. Le Myre de Villiers.

Son état inspire de très graves inquiétudes.

EN AFRIQUE

Oran, 21 février. — Rien de nouveau ; quelques rapports sans importance sur quelques faits de maraude.

On s'occupe activement de la nouvelle campagne ; toutefois les préparatifs matériels ne commenceront que lorsque la ligne ferrée nouvellement construite arrivera à Mecherrria, dont elle n'est plus qu'à huit kilomètres.

Rien ne recommencera avant la deuxième quinzaine de mars ; mais alors, mes renseignements m'autorisent à le croire, les opérations seront conduites avec vigueur.

On annonce que les ambassadeurs du Foutah Djallon (Haut-Niger), dont on se rappelle le récent séjour à Paris, sont arrivés jeudi matin dans le port de Mers-el-Kébir, près d'Oran. Ils doivent rester quelques jours dans cette préfecture avant de continuer leur voyage vers le sud.

Alger, 21 février. — M. Timan, gouverneur de l'Algérie, doit s'embarquer prochainement pour Marseille. Il se rend à Paris, où il a été mandaté par une dépêche du président du conseil.

On croit que le voyage du gouverneur a été motivé par la question des décrets de rattachement que les députés algériens ont de nouveau soulevés.

Tunis, 21 février. — On assure que M. Roustan serait prochainement remplacé, et qu'il serait appelé à un autre poste diplomatique.

Tunis, 21 février. — On se rappelle l'horrible attentat commis sur des employés de la voie ferrée de Ghardimaou. On a pu, à force de re-

cherches mettre la main sur tous les coupables de cet assassinat. Une dépêche de Tunis annonce qu'un conseil de guerre va se réunir pour les juger.

Etranger

Angleterre

Londres, 21 février. — M. Forster, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, est parti subitement pour Dublin. Ce départ soudain est attribué à des craintes sérieuses de désordres.

L'atorney général, interrogé le 17 février à la Chambre des communes par M. Labouchère, a émis l'avis que le vote qui a interdit la prestation de serment à M. Bradlaugh n'entraîne pas nécessairement l'invalidation du député libre-penseur.

Malgré cette déclaration, les amis de M. Bradlaugh comptent de proposer à la Chambre de donner une suite logique à ses votes, en déclarant vacant le siège de Northampton.

De deux choses l'une : ou la Chambre votera cette proposition, et les électeurs auront l'occasion de signifier pour la troisième fois leur volonté d'être représentés par M. Bradlaugh ; ou elle la repoussera, ce qui équivalra à reconnaître que l'élu de Northampton est en droit de siéger et que ceux qui l'en empêchent font acte inconstitutionnel.

La manœuvre est habile et il sera curieux de voir comment la Chambre se tirera d'affaire, sans se déjuger. On dit, du reste que M. Bradlaugh veut poser successivement sa candidature dans chacune des circonscriptions où il surviendra une vacance, ce qui ne manquera pas de donner à sa cause une force toujours croissante.

D'après la Saint-James-Gazette, le général Skobeleff, voyageant sous le nom de sa mère, serait arrivé hier à Londres.

Dublin, 21 février. — L'agitation est de plus en plus vive en Irlande.

Dans la journée d'hier, de nombreuses arrestations ont été opérées.

Londres, 21 février. — Sarah Nathan, qui fut l'amie de Mazzini et l'un des instruments les plus intelligents et les plus actifs de la Révolution, vient de mourir des suites d'une opération.

Allemagne

Berlin, 21 février. — Il se confirme que M. de Bismarck vient d'être pris d'une nouvelle et assez grave indisposition.

Hambourg, 21 février. — L'émigration allemande pour les Etats-Unis d'Amérique prend des proportions telles, que la Compagnie hambourgeoise des transports a décidé de doubler le nombre des bateaux faisant le service avec New-York.

Jusqu'ici, il n'y avait qu'un départ par semaine, le mercredi.

Désormais, un second bâtiment prendra chaque samedi la même voie maritime.

La Compagnie a élevé le prix de passage de 100 à 120 mares.

Autriche

Vienne, 21 février. — On a des nouvelles des mouvements des troupes autrichiennes.

Les opérations ont commencé le 9 février. La première expédition comprenait 4,000 hommes et deux batteries de canons Shrapnels, sous le commandement du général Winterhalder.

Les insurgés, au nombre de 400 seulement, se sont défendus avec acharnement, visant surtout les officiers, dont beaucoup ont été atteints.

La flotte autrichienne, mouillée aux Bouches-de-Cattaro, coopère aux mouvements des troupes de terre.

Depuis le 10 février, les troupes impériales n'ont pas avancé. Elles ont déjà subi de nombreuses pertes.

Les insurgés ont également perdu de monde. On a beaucoup remarqué leur discipline et leur armement.

Bulgarie

Sofia, 21 février. — Le ministre des affaires étrangères a déclaré au correspondant du Standard que M.

Zankoff a été arrêté parce qu'il engageait les Bulgares à former des associations secrètes contre le gouvernement.

Le ministre considère le discours de Skobeleff comme un moyen de sonder l'opinion de l'Europe ; toutefois, la Russie désire la paix et n'a ni les moyens ni le désir de faire une guerre agressive.

Egypte

Le Caire, 21 février. — La Chambre des notables aurait suspendu ses séances en apprenant le changement de ministère qui vient de s'opérer.

Araby-hay serait président du nouveau cabinet.

Etats-Unis

Washington, 21 février. — Un projet de résolution présenté au Sénat déclare que la réunion en congrès des représentants de tous les états d'Amérique, dans l'intérêt de la paix, serait un acte sage et profitable.

Pérou

La ville de Pisco qui vient d'être détruite par une bande de pillards, était une petite ville du département de Lima, sur le Pacifique. Elle comptait huit mille habitants. Sa belle rade, son port sûr et sa proximité des dépôts de guano des îles Chincha et Hobos, en faisaient un important centre commercial.

Cette ville, renommée sur toute la côte pendant les premiers temps de l'occupation espagnole, pour sa grandeur et sa richesse, a été une première fois prise et pillée par des pirates en 1624. En 1686, elle eut le même sort ; elle recommença à peine à se relever de ses ruines, lorsque, l'année suivante, un tremblement de terre la détruisit de fond en comble.

La catastrophe du mois dernier est la quatrième du même genre que subit la malheureuse ville de Pisco.

UN NOUVEL INCIDENT EN RUSSIE

L'archevêque Macadre, métropolitain de Moscou, qui occupe dans le monde politique russe une position influente, a adressé au czar une lettre autographe, rédigée en termes francs et loyaux, où l'empereur est invité à quitter sa retraite actuelle et à se montrer à ses sujets.

Le métropolitain expose que la poltronnerie est contraire à toutes les traditions nationales qui ont été observées par les ancêtres de Sa Majesté, que cette retraite prolongée crée la désunion entre le czar et son peuple, qui pourrait bien finir par se passer de son souverain. Un empereur de Russie, dit cette lettre, devrait s'entourer de ministres très éclairés, se sentir assez fort pour gouverner et ne pas se tenir à l'écart de son peuple.

Sur cette lettre, le czar aurait fait appeler M. Pobedonozoff, procureur général du Saint-Synode, pour savoir s'il avait le droit de destituer un métropolitain.

« Oui, sire, aurait répondu M. Pobedonozoff, mais non sans la sanction d'une assemblée générale des archevêques. »

INCIDENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Grève de Roanne. — Aucun changement dans la situation.

Il y a eu hier matin réunion générale des grévistes à la salle de Venise. Le citoyen Jules Guesde y assistait, et y a prononcé un long discours sur le même thème que sa conférence d'hier ; la nécessité pour le parti ouvrier de transporter son organisation actuelle, faite en vue de la grève, sur le terrain politique, quand la grève aura cessé ; enfin de constituer un parti politique ouvrier qui puisse lutter avantageusement.

Il a attaqué vivement la délibération du conseil municipal relative à la grève.

Le citoyen Epinat a parlé de la situation de la grève, qui reste la même, engagé le petit commerce à soutenir les grévistes, et enfin a annoncé des distributions de secours aux grévistes dans le besoin.

En présence du refus absolu de faire des concessions de la part des délégués des grévistes, il n'y a pas eu de nouvelle tentative de conciliation.

ISÈRE

Le bruit court cependant que plusieurs usines devraient demain ; nous croyons cette rumeur sans fondement.

Saint-Martin-d'Uriage, 20 février. — Un incendie dont les causes sont accidentelles, a éclaté dans le grand corps de bâtiment, sur la commune de Saint-Martin-d'Uriage, à 50 mètres de toute habitation.

Cette construction se composait d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage ; au sud de l'immeuble se trouvaient un moulin à blé à deux tournants et ses accessoires, une battisse, une scie circulaire et ses accessoires.

Le bâtiment était habité par M. Augustin Chaix, propriétaire et son fermier, M. Eugène Germain. Malgré de prompts secours tout a été détruit, on n'a pu sauver que le mobilier des incendiés et le pressoir à huile.

Les pertes, qui sont considérables, s'élevaient à la somme de 43,000 fr. environ.

36,000 fr. pour M. Chaix, assuré à la Centrale, 6,900 fr. pour M. Germain, non assuré.

Le propriétaire a en outre perdu dans ce sinistre 5 billets de banque de 100 fr.

GARD

Alais, 21 février. — L'enquête sur la grève de la Grand-Combe. — La commission d'enquête continue le cours de ses travaux. Elle a entendu les mineurs congédiés et s'est rendue auprès du directeur de la compagnie.

À la Grand-Combe, visite dans les ateliers. Une grève partielle a commencé à Bessèges. On espère encore que le mouvement se localisera.

HAUTE-GARONNE

Toulouse, 21 février. — Un sieur Courtois de Vissoye, ayant refusé de remplir sa feuille de recensement, a été condamné par le tribunal de simple police à un franc d'amende, en vertu de l'article 471 du code pénal.

VENDEE

La-Roche-sur-Yon, 21 février. — Un crime horrible a été commis hier soir entre 7 et 8 heures, à Saint-Vincent-Sterlanges, canton de Chantonay.

M. Durand, vieillard de 70 ans, et sa femme habitent ce village depuis un grand nombre d'années.

Leur situation de fortune est bonne et leur vie commune est entourée des soins les plus tendres par leur fille, séparée de fait d'avec son mari.

Ces vieillards, dont l'esprit d'économie était poussé jusqu'à la parcimonie, occupaient souvent comme journalier un nommé X... père de cinq enfants.

Pendant que la famille Durand était réunie tout entière dans le salon et se chauffait, ce misérable s'y est introduit. Il a tué à coups de pelle M. Durand et sa fille. Mme Durand est très gravement atteinte.

Les voisins ayant entendu des cris se sont précipités à leur secours. L'assassin a été arrêté et attaché à un arbre en attendant l'arrivée de la gendarmerie.

Les magistrats se sont rendus ce matin à neuf heures sur le théâtre du crime.

L'assassin, après son horrible bonchérie, s'était barricadé à l'intérieur de la maison, et lorsqu'on est venu à lui, il a déclaré qu'il était innocent et que s'il se trouvait là, c'était pour répondre à l'appel des victimes, et leur porter secours.

COTES-DU-NORD

Saint-Brieuc, 21 février. — On signale deux assassinats et un infanticide commis la semaine dernière près de Lamballe.

Une femme a tué son mari à coups de fourche. A Sévigné, près de Broons, un cultivateur, nommé Gesret, a tué à coup de fusil un de ses voisins nommé Bourgault.

A Ruca, canton de Maligny, une fille a tué son enfant nouveau-né.

— Sans doute, mais moins que son fils Henry qui fait beaucoup de bien, étant très généreux...

— Quel âge a ce fils ?

— Vingt-deux ans.

Claudia réfléchit pendant un instant.

— A quelle époque le duc s'est-il marié ? demanda-t-elle ensuite ?

— Il y a dix-huit ans...

— Alors ce fils est un enfant naturel antérieur au mariage ?

— Non, madame, mais un enfant adoptif...

— Certains arrangements de famille relatifs à la fortune du grand-oncle rendaient une adoption nécessaire, le mariage de M. de la Tour-Vaudieu restant stérile...

— Ce fils d'adoption, d'où sort-il ?

— De l'hospice des Enfants-Trouvés...

— C'est un inutile, sans doute, un oisif ?

— Nullement... C'est un travailleur, un avocat, et qui plus est un avocat très distingué, mais en désaccord complet d'opinions politiques avec le vieux duc. On dit qu'il doit épouser prochainement la fille unique du comte de Lilliers, plusieurs fois millionnaire et dépourvu de l'oppression.

Claudia tressaillit et ses sourcils se froncèrent.

— Comment se nomme mademoiselle de Lilliers ?

— Isabeau.

— Est-elle jolie ?

— Charmante.

— Dit-on que M. Henry de la Tour-Vaudieu en soit fort épris ?

— On prétend qu'il l'adore...

— La jeune fille le paye-t-elle de retour ?

— On affirme que oui...

— Où se trouve l'hôtel de Lilliers ?

— Rue Saint-Elorentin.

— Vous êtes-vous ménagé des intelligences parmi les serviteurs du comte ?

— Oui madame... La femme de chambre de mademoiselle Isabeau n'a pas grand-chose à me refuser...

— Bref, vous pourriez, au besoin, compter sur elle ?

— Absolument.

— Bien... Passons à d'autres détails... Etes-vous allé rue Saint-Louis, au numéro que je vous avais indiqué ?

— Je n'y ai pas manqué...

— Qu'avez-vous appris ?

— R en est satisfaisant... Depuis vingt ans la maison a changé quatre fois de concierge... Il n'existe plus un seul des anciens locataires...

Personne n'a pu me dire si la dame Amadis et la folle qu'elle avait recueillie sont vivantes ou mortes... Ce qu'il y a de certain c'est qu'elles n'habitent plus la maison.

— J'ai un intérêt à savoir si ces deux femmes existent encore... dit Claudia. Il est indéniable que je le sache... Mettez-vous donc à leur recherche sans perdre un instant.

— La tâche sera difficile.

— Vous n'en aurez que plus de mérite à réussir... Apportez-moi dans trois jours un renseignement positif, mon cher monsieur Babylas, et je doublerai la somme qui vous est promise...

— Je ferai de mon mieux...

— J'y compte... Maintenant asseyez-vous à cette table, prenez du papier et une plume, et écrivez un résumé succinct de ce que vous venez de me dire.

Après avoir jeté successivement un coup d'œil rapide chez le duc Georges de la Tour-Vaudieu donnant audience à Théfer, et chez l'ex Claudia Varni en conférence avec le chevalier Babylas, retournons à Sainte-Pélagie.

Jean-Jeudi avait partagé le repas de René Moulin avec un appétit magnifique et un plaisir qu'il ne cherchait point à dissimuler.

LVII

Les deux verres de vin autorisés par le règlement achevés de la reconforter, de le mettre de bonne humeur, et il se permit de témoigner sa reconnaissance à son compagnon en s'occupant sans retard de ses affaires et en les conduisant à bonne fin.

— Attendez-moi là... dit-il au mécanicien, je vais chercher votre messenger et je vous l'amène...

La cour n'était pas grande. Jean-Jeudi eut bien vite rencontré celui qu'il cherchait...

— Bonjour, mon vieux Ugué... dit-il au marchand de billets. Veux-tu rendre service à un bon garçon, à un vrai zig, et gagner en même temps un joli napoléon de vingt francs ?

— Ça me va beaucoup... Je suis serviable de mon naturel, et le napoléon n'est pas de refus... De quoi s'agit-il ?

— Viens dans le chauffoir, on jabettera...

Le chauffoir de Sainte-Pélagie était à cette époque une grande pièce quadrangulaire, un peu plus longue que large, garnie de bancs de chêne scellés aux murs.

Au milieu de cette pièce se trouvait un calorifère entouré d'une grille dont les gardiens conservaient la clef.

La saison étant belle encore et la température très douce, il n'y avait pour ainsi dire personne au chauffoir.

René Moulin, Jean-Jeudi et Ugué purent donc s'installer dans un coin et causer sans être dérangés.

— Voici le camarade en question... dit Jean-Jeudi en désignant René au marchand de billets qui répliqua :

— Foi de bon garçon, j'en suis bien aise, il a une figure qui me revient, le camarade... J'aime mieux rendre service à lui qu'à un autre...

— Merci... fit René en souriant et en tendant la main à Ugué, qui la serra cordialement.

— Quand sors-tu ? reprit Jean-Jeudi.

— Dans trois jours.

— Le matin ou le soir ?

— Le matin... Qu'est-ce que vous avez à me demander ?

— D'emporter d'ici une lettre et une clef, répliqua le mécanicien.

— Possible !... — Après ?

— De remettre cette lettre et cette clef dans une maison...

(A suivre)

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLIARD, CONSEILLER

Audience du 21 février 1882

Attentat à la pudeur. — Acquittement

Alexandre P... accusé d'attentat à la pudeur est reconnu non coupable par le jury.

En conséquence, la cour l'acquitte et ordonne sa mise en liberté immédiate.

Ministère public: M. Frémont, avocat général.

Défenseur: M. Duquaire, avocat.

Faux

Alfred Maurel, employé de commerce, domicilié à Paris, est accusé de faux.

Maurel a été élevé comme enfant de troupe au 51^e régiment de ligne.

A peine âgé de 17 ans, il fut condamné par le conseil de guerre d'Amiens à 2 ans de prison pour vol d'effets appartenant à l'Etat. Gracié en partie de sa peine, il entra dans la vie civile et se plaça en qualité d'employé dans la maison Omer Decugis, marchand de fruits et légumes à Paris.

Son traitement était de 120 fr. par mois. Cette somme ne pouvait suffire à raison de ses goûts de dépense, aussi ne tarda-t-il pas à contracter de nombreuses dettes vis-à-vis des autres employés et du caissier de la maison. Pour échapper à cette situation gênée il quitta la maison Omer Decugis à la fin du mois d'octobre dernier; toutefois avant de partir, il avait eu soin de soustraire un certain nombre d'imprimés portant les en-têtes de la maison et destinés à la rédaction des billets à ordre. Maurel se servit de ces imprimés pour commettre un certain nombre de faux.

Le 25 octobre dernier, il fabriqua une fausse traite de 987 fr. 35, payable à l'ordre du sieur Joseph Favard, qu'il savait être un des correspondants habituels de son patron et y apposa la signature Omer Decugis. Maurel parvint ainsi à en toucher le montant au Crédit Lyonnais.

Encouragé par ce premier succès il commit plusieurs autres faux dans les mêmes conditions, c'est ainsi qu'il réussit à se faire payer, toujours par le Crédit Lyonnais, une traite de 1,000 fr. le 5 novembre derniers et deux autres traites de pareille somme le huit novembre suivant. L'ensemble de ces détournements s'éleva donc à 3,987 francs.

Après avoir touché les diverses sommes dont il vient d'être question, Maurel partit pour Lyon, accompagné de la nommée Berthe V..., femme G..., sa maîtresse qu'il était allé chercher à Beauvais, peu de jours auparavant.

Les dépenses exagérées que firent ces deux individus eurent bientôt épuisés leurs ressources et Maurel chercha à s'en procurer de nouvelles au moyen de nouveaux faux.

Les dix novembre il fit adresser par un de ses amis de Paris au représentant de la maison Decugis, à Lyon, le télégramme suivant: « Remettez 12,963 f. 25 à Cocheux fils, suite solde: Pouilly. Lettres virement « suivent. » Maurel espérait à la faveur de ce télégramme toucher la somme indiquée sous le faux nom de Cocheux, un autre fournisseur de la maison Omer Decugis.

Toutefois, son attente fut déçue. Le représentant de la maison Decugis conçut des soupçons et demanda par le télégraphe des explications à son patron; ce dernier répondit de faire arrêter l'individu qui se présenterait sous le nom de Cocheux. Aussi, lorsque le 12 novembre, Maurel vint trouver le représentant de la maison Decugis, déclarant se nommer Cocheux et réclamant le versement de la somme de 12,000 fr., dont il avait dû être crédité par dépêche télégraphique, des agents de police, immédiatement prévenus, procédèrent à son arrestation, au moment où il venait de signer le reçu du faux nom de A. Cocheux.

Au cours de l'information, l'accusé a reconnu tous les faux qui lui sont reprochés.

La complicité de la concubine, la femme G..., n'a pu être établie; il paraît vraisemblable que celle-ci ignorait la provenance frauduleuse de l'argent qu'elle dépensait avec Maurel.

Déclaré coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, Maurel est condamné à 5 ans de prison.

Ministère public: M. Frémont, avocat général.

Défenseur: M. Lucien Brun, fils, avocat.

INFANTICIDE AUX BROTTAUX

Un infanticide accompli dans ces circonstances peu ordinaires a été commis, rue Bossuet, 8, dans un garni à la nuit, tenu par Mme Valuet. Cet établissement, curieux à étudier, au point de vue des mœurs de sa clientèle, est généralement fréquenté par les domestiques et ouvrières sans travail.

Mme Valuet comptait au nombre de ses pensionnaires une fille nommée Claudine Quatre-vont, arrivée à Lyon depuis peu pour se placer. Cette fille, dont l'état de grossesse avancée avait été remarqué de ses compagnes, prise soudain de douleurs de l'enfantement, se leva la nuit dernière, vers minuit, se dirigea vers les lieux d'aisance, où elle ne tarda pas à accoucher.

Après son accouchement, la misérable mère revint dans son lit et fit disparaître le corps de son enfant sous les matelas, après l'avoir étranglé. Le lendemain matin, vers huit heures, elle sortit en emportant, dissimulé sous son bras et enveloppé dans un linge, le cadavre du nouveau-né qu'elle alla jeter dans le Rhône, vers le pont de la gare de Genève.

Une fois son crime consommé, Claudine Quatre-vont fut vaincue par la tableuse et rentra chez Mme Valuet pour se coucher.

Tout ce que nous venons de raconter avait

pu s'accomplir sans que personne s'en aperçut dans le dortoir occupé par une trentaine de locataires.

Seule, Mme Valuet qui avait remarqué des traces de sang sur le parcours du lit aux cabinets et l'air maladif de Claudine Quatre-vont, conçut des soupçons qu'elle communiqua à M. Arnaud, commissaire de police du quartier Saint-Pothin.

Après avoir subi l'examen d'une sage-femme et l'interrogatoire du magistrat, la coupable a avoué son horrible crime.

Claudine Quatre-vont a été conduite à la Charité, à la disposition de M. le juge d'instruction.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 22 février, 53^e jour de l'année. Soleil: lever, 6 h. 58; coucher, 5 h. 30. Les jours croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1732): Naissance de Washington.

La commission départementale du Rhône se réunira à l'Hôtel de Ville, 23 courant, à 10 heures du matin.

Un ar. été du ministre de l'instruction publique décide que la distribution des récompenses honorifiques accordées aux membres des sociétés savantes, tant des départements que de Paris, aura lieu à la Sorbonne le 15 avril.

Les 12, 13 et 14 avril, des lectures ou expositions verbales seront faites à la Sorbonne par les membres des sociétés savantes.

Deux de nos concitoyens, M. Jacquet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et M. Klein, conducteur de cette administration, partiront demain matin pour l'Egypte, où les appelle une mission importante dont ils viennent d'être chargés.

Ces messieurs vont faire des études sur le régime du Nil: ils devront pénétrer à 600 kilomètres dans l'intérieur de l'Egypte et se livrer aux plus fatigantes explorations.

Un incident a marqué lundi la représentation du *Prophète*, au Grand-Théâtre.

Mme Lamy s'est évanouie à la fin d'une variation, au ballet du deuxième acte.

Après quelques soins, elle a rapidement repris connaissance; aujourd'hui, notre charmante première danseuse est parfaitement rétablie.

Le crime de Chaponost

L'instruction se poursuit activement, mais n'a pas encore abouti à un résultat.

Avant-hier, une déposition faite par la femme Descombes, cette ancienne domestique du malheureux Villard, soupçonnée bien à tort d'avoir pris part au crime, puis-elle se trouve depuis le mois de décembre malade à l'Hôtel-Dieu, avait fait espérer un instant qu'on était sur les traces du coupable. Cette femme avait laissé à entendre qu'un neveu de la victime pouvait bien en avoir fait le coup.

A la suite de cette déposition, recueillie par M. Cuaz, juge d'instruction, celui-ci s'est rendu hier matin à Chaponost en compagnie de MM. Ferrand, expert et Morin, chef de la sûreté.

Hâtons-nous de dire que le neveu de Villard n'a eu aucune peine à se disculper et a pu établir un alibi d'une façon irréfutable.

Des recherches ont ensuite été faites dans la maison de la victime, mais elles n'ont amené aucune découverte méritant d'être signalée.

Nous avons annoncé la scène de sauvagerie qui avait mis en émoi les habitants de la rue Smith, à Perrache.

Un des combattants, le nommé Prat, a succombé hier des suites de la blessure qu'il avait reçue dans le côté droit.

Quant à Bardin, son état est, paraît-il, désespéré.

De l'enquête faite par M. le commissaire de police de Perrache et de l'instruction à laquelle il a été procédé dans l'affaire de la rue Smith, il résulte que Bardin serait l'auteur d'une tentative de meurtre avec préméditation et serait coupable encore de menaces de mort sous condition envers la fille Bailly.

Cette affaire sera portée au rôle des assises pour le 2^e trimestre de cette année, à moins que la mort de Bardin ne vienne mettre fin à cette triste affaire.

On s'entretient beaucoup, dit la *Décentralisation*, depuis quelque temps, dans le quartier de la place des Jacobins, d'une disparition mystérieuse.

Une jeune fille de vingt-huit ans environ, appartenant à une famille très honorable de notre ville, a quitté subitement le domicile de ses parents et a disparu sans que ceux-ci aient pu retrouver ses traces.

Est-elle morte? vit-elle cachée? c'est ce qu'on ignore. On croit qu'à son départ elle possédait sur elle quelque argent.

Depuis quelque temps cette jeune fille paraissait en proie à des chagrins de cœur. Pour des causes qu'il ne nous plaît pas de révéler, plusieurs projets de mariages avaient été rompus. Ses parents désolés craignent un suicide.

M. Layat, charpentier, a trouvé et amarré sur la rive droite du Rhône, à Oullins, une barque abandonnée et allant à la dérive. Dans cette barque, il y avait une pelle et un aviron. Elle est marquée D. G.

M. le commissaire de police d'Oullins, prévenu, a immédiatement ouvert une enquête pour arriver à découvrir si cette barque a été volée ou bien si elle était montée par quelqu'un qui se serait suicidé ou aurait été victime de quelque accident dans le trajet de Lyon à Oullins.

Hier soir, à 11 heures, un vieillard de 71 ans, M. Moussy, imprimeur sur étoffes, demeurant rue Clos-Suiphon, 5, rentrait à son domicile, lorsqu'il glissa sur un trottoir de la rue de Créqui et tomba d'une façon si malheureuse, qu'il se blessa grièvement à la tête.

Après avoir reçu tous les soins nécessaires de M. le docteur Carle, le blessé a été conduit à son domicile.

Les cambrioleurs continuent le cours de leurs exploits. Aucun quartier n'est épargné.

Hier soir, un de ces malfaiteurs s'est introduit dans l'appartement occupé par M. Jean Legros, demeurant rue du Pont-de-la-Gare, 29, et ont dérobé, dans une malle qu'ils ont fracturée, un titre de 500 fr. de rente sur l'Etat, deux montres en or, deux montres en argent et un sautoir.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Le nommé V..., âgé de 55 ans, chapelier, rue des Remparts-d'Ainay, a été arrêté hier, sous l'inculpation de vol.

Cet individu qui était depuis longtemps trésorier d'une société de secours mutuels avait puisé à même dans la caisse et détourné une somme de 5,400 fr.

V... a été écroué à la Permanence.

Une femme S..., ménagère, rue Molière, qui avait ses grandes entrées chez le sieur Latruite, facteur-commissionnaire, rue Villeroy, 11, en a profité pour détourner à son détriment une grande quantité de linge.

Sur la plainte du propriétaire, elle a été arrêtée, ainsi qu'un nommé V..., sans domicile, sur lequel on a trouvé divers objets que Latruite a reconnus pour être sa propriété.

L'avant-dernière nuit, à 4 h., M. Vilain, gardien en chef à la halle des Cordeliers, a surpris un individu au moment où, après avoir escaladé les grilles, il allait se livrer à une besogne facile à deviner.

Notre homme, un nommé Théodore Gaulier, ouvrier charronnier, sans domicile, n'a fait aucune difficulté pour avouer qu'il venait faire ses provisions de bouche sans bourse délier. Il avait sur lui un sac contenant une certaine quantité de marchandises, dérobées, a-t-il dit, au marché de Perruche.

Traduit hier aux flagrants délits, Gaulier, qui est un incorrigible récidiviste, a été condamné à six mois de prison.

Le sieur Deschamps, facteur à la poste, l'auteur du dévotement d'une lettre chargée a été traduit avant-hier en police correctionnelle et condamné à 6 mois de prison.

Un commencement d'incendie a éclaté, hier soir à 9 heures, dans une chambre garnie située au rez-de-chaussée de la rue Ozanam, 2. Le feu a pris à une cloison en planches contre laquelle était adossée la gaine d'une cheminée.

À la première alarme, les pompiers du poste de la Croix-Rousse arrivèrent sur les lieux et purent en quelques minutes éteindre l'incendie.

Les dégâts sont évalués à une somme de 500 fr. environ.

Bals de l'Alcazar. — A l'avant-dernier bal de l'Opéra et en raison du centenaire d'Auber, Arban a eu l'heureuse idée de faire exécuter le quadrille composé sur *Fra Diavolo*, par Antony Lamotte, qui nous en a donné la primeur en 1865, à ses grandes fêtes de nuit de l'ancien Alcazar.

Nous croyons pouvoir assurer à nos lecteurs que ce brillant quadrille, que Strauss (de Paris) ne se lassait jamais de jouer à chacun de ses bals de l'Opéra, sera de nouveau exécuté aux prochains grands bals du nouvel Alcazar, par l'orchestre, la fanfare et les chœurs, sous la direction d'Antony Lamotte qui va venir, pour la 29^e fois, rendre sa visite annuelle à ses chers et fidèles Lyonnais.

Variétés

ATTAQUE D'UN BATIMENT ANGLAIS

Le *Sémaphore* de Marseille publie la correspondance suivante qui lui est adressée de Zanzibar, et qui donne des détails sur l'attaque d'un bâtiment anglais par des négriers arabes:

Sur la côte orientale de l'Afrique, les Anglais ont la haute main pour empêcher la traite des esclaves. Ils ont ordre de visiter tous les bœufs et de les capturer s'ils sont en défaut. Arrivés à Zanzibar, les esclaves sont mis en liberté; quant à l'équipage, il est livré au sultan, qui le punit de la prison, le boule est vendu ou brûlé. Le gouvernement paie en outre une certaine somme par tête délivrée. Il y a donc un double intérêt pour les Anglais à faire cette chasse; le gain et la suppression de l'esclavage. Malheureusement la traite a repris depuis quelque temps une nouvelle force. Le 13 novembre les Anglais capturèrent 167 esclaves achetés par 44 Arabes pris aussi ce jour-là.

Or, le capitaine Brownrigg, commandant du *London*

et chef de la division navale de l'Afrique, faisait il y a quelques jours sa tournée annuelle à l'île de Pemba, siège habituel de la traite. Il revenait à Zanzibar, lorsqu'il aperçut à 1 mille de distance un bœuf battant pavillon français. Selon sa consigne, il gouverna vers lui. Le capitaine était avec dix hommes d'équipage dans une chaloupe à vapeur.

A cette vue, un Arabe lui montra des papiers de loin, ce qui n'arrêta pas le capitaine; mais on aborda le bœuf avec tant de confiance qu'on ne prépara pas les armes qui restèrent au fond de la chaloupe.

Lorsqu'on eut accosté, le capitaine se mit à parler. Alors profitant sans doute de ce que les Anglais n'étaient pas sur la défensive, les Arabes de l'équipage du bœuf rempli d'esclaves firent une terrible fusillade, tombèrent sur le capitaine et ses hommes, les massacrèrent, puis voulurent démonter la machine; mais n'ayant pas réussi dans leur entreprise, ils prirent la fuite.

Ce combat eut lieu le 3 décembre.

Le capitaine Brownrigg fut un des premiers atteints; en se défendant, il tua un homme avec sa longue-vue puis tomba évanoui perdant son sang par 21 blessures; on le crut mort et on le laissa; mais il eut encore la force de se saisir d'un revolver et de tuer deux Arabes. Il reçut alors au cœur une balle qui l'acheva.

Voici les résultats de ce massacre: Le capitaine Brownrigg et trois matelots tués; trois hommes grièvement blessés, un légèrement. Les autres ne durent leur salut qu'en sautant par dessus bord et en gagnant à la nage leur station de Pemba.

Dès le lendemain, cette sinistre nouvelle arrivait à Zanzibar et répandait la consternation. Les pavillons furent mis en berne pendant quatre jours.

Le Sultan fit partir son vapeur le *Star*, sur lequel s'embarquèrent cent-cinquante soldats noirs, commandés par le capitaine Mattheus, le chancelier français, et l'agent consulaire anglais.

En même temps, les consuls de France et d'Angleterre demandèrent assistance à leurs navires de guerre, le *Forfait*, attendu d'Aden, et le *Philomel*, en station à Mozambique.

Il résulterait de l'enquête que le drapeau français n'a été arboré que lorsque le capitaine s'est vu accoster; le négrier tâchait de se mettre à couvert sous le protectorat français, espérant que les Anglais ne monteraient pas à son bord. La France n'a donc rien à voir dans ce sinistre événement.

Said Bargouh est décidé à montrer la plus grande énergie contre ces Arabes qui s'obstinent à faire la traite. Le capitaine et les Arabes de Pemba ont essayé, paraît-il, de lutter contre les troupes du sultan. Il y a eu quelques blessures. Trois Arabes qui se trouvaient sur le bœuf au moment du massacre ont été pris, conduits à Zanzibar et remis entre les mains du Sultan qui les a fait mettre en prison, exposés au soleil et tête nue.

Ce bœuf a été capturé vide et amené à Zanzibar. On raconte qu'il contenait une centaine d'esclaves achetés par huit Arabes.

Les funérailles du capitaine Brownrigg ont été magnifiques. Tous les Européens suivirent le convoi. Le sultan s'était fait représenter par son oncle, avait envoyé sa musique, et une double rangée de ses soldats faisait la haie sur le passage de l'enterrement. Le capitaine laisse une veuve et sept enfants.

Pemba reste toujours bloqué par toutes les petites chaloupes à vapeur du *London*, par le navire de guerre anglais le *Philomel* et par la canonnière française l'*Adonis*, arrivée le 14 décembre. Le sultan y a encore envoyé 250 hommes.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 21 février, 4 h. 30 soir.

Température: la température est très basse ce matin sur la Suède et la Russie: à 7 h., le thermomètre marquait — 8° à Moscou, — 10° à Pétersbourg, — 15° à Uleaborg.

Dans l'Ouest de l'Europe, au contraire, le temps est assez doux, excepté pourtant sur nos régions, où, sous l'action d'un vent du Nord assez fort, un centre de froid existe depuis deux jours.

A Gap, la température était, à 7 h., de — 6°.

A Lyon, pendant les deux nuits dernières, qui ont été fort claires, le thermomètre, placé sur le gazon, est descendu à — 1,5°.

Temps probable: assez beau, brume ou bruine.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 février.

Le relèvement matériel et moral de la place se poursuit lentement mais sûrement.

La liquidation de quinzaine a été une épreuve décisive; elle a démontré par la grande modicité des reports le peu d'importance des engagements, et l'existence d'énormes disponibilités sans emploi complètement distinctes de celles qui depuis le début de la crise ont profité avec tant d'empressement de la chute des cours.

La faible quotité des engagements à terme va priver ces capitaux inactifs de l'aliment du report et les rejeter sur des achats, soit à terme, soit au comptant. Mais dans les deux cas ces emplois de fonds se termineront par des levées de titres qui diminueront d'autant le flottant.

A ces éléments de reprise va s'ajouter sous peu l'effet d'une diminution certaine du taux de l'escompte aux banques de France et d'Angleterre, mesures qui serviront certainement de point d'appui pour le rétablissement des cotes en liquidation de fin février, au niveau où elles étaient établies au début de ce mois. La situation du marché nous apparaît en résumé sous un jour satisfaisant et nous conseillons d'acheter.

Le 5 0/0 reste tout près de 115 fr., cours qu'on s'attend à le voir dépasser cette semaine.

Le Foncier et les bonnes institutions de crédit gagnent le terrain perdu. Le Foncier finit à 1,535.

Le Crédit de France est fort recherché au comptant. Les prix actuels sont en effet attrayants. Il y a là une occasion qui ne se retrouvera pas.

Les Chemins français, le Suez à 2,590, le Gaz à 1,575 ferment en hausse.

